

FORMULAIRE RELATIF AU PROGRAMME DE TAUX PRIVILÉGIÉS DES CONTRATS PORTEFEUILLES PROTECTION POUR UN MÉNAGE

Dans ce formulaire :

« **Empire Vie** » et « **nous** » s'entendent de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie;

« **vous** », « **votre (vos)** » et « **titulaire de contrat** » désignent le titulaire légal du contrat avec des unités de catégorie de fonds admissibles;

« **unités de catégorie de fonds admissibles** » s'entend d'unités de catégorie de fonds détenues dans un contrat Portefeuilles Protection Canoe EV 75/75 et un contrat Portefeuilles Protection Canoe EV 75/100;

« **ménage** » s'entend de titulaires de contrats résidant à la même adresse postale qui ont consenti à ce que leurs contrats soient liés afin de se qualifier au programme;

« **caractéristique applicable à un ménage** » s'entend de la combinaison de la valeur de marché des unités de catégorie de fonds admissibles du contrat au sein d'un ménage aux fins du calcul du crédit sur les frais de gestion.

La valeur de marché totale de toutes les unités de catégorie de fonds admissibles du ménage doit être d'au moins 500 000 \$ pour être admissible au crédit sur les frais de gestion en vertu du programme de taux privilégiés des contrats Portefeuilles Protection (« le programme »).

Le masculin singulier est utilisé comme générique pour désigner des personnes dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

La caractéristique applicable à un ménage sera autorisée selon les conditions suivantes :

- Chaque titulaire de contrat admissible souhaitant participer au programme au sein de son ménage doit consentir à ce que toutes les unités de catégorie de fonds admissibles des contrats ci-après soient liées en signant ce formulaire.
- Si le contrat est détenu par une société, le titulaire de contrat admissible doit détenir au moins 50 % des droits de vote de cette société.
- La caractéristique applicable à un ménage prend effet à la date à laquelle nous recevons ce formulaire, à condition qu'il soit signé par tous les titulaires de contrats admissibles qui souhaitent participer au programme au sein du ménage.
- Chaque titulaire de contrat admissible consent à avoir de nouveaux contrats dont les unités de catégorie de fonds admissibles sont liées pour le ménage, à moins que vous nous avisiez du contraire par écrit.
- Si, à tout moment, un titulaire de contrat admissible ne réside plus à l'adresse postale du ménage, celui-ci en sera retiré.
- Un titulaire de contrat admissible peut se retirer du programme en nous envoyant un avis écrit.
- Chaque titulaire de contrat admissible mentionné ci-après a lu les dispositions du programme et accepte de s'y conformer.
- Chaque titulaire de contrat admissible mentionné ci-après nous autorise et nous enjoint de fournir une copie du formulaire rempli, sur demande, à tous les autres titulaires de contrats admissibles mentionnés ci-après.
- Nous nous réservons le droit de demander aux titulaires de contrats admissibles de signer un nouveau formulaire applicable à un ménage en tout temps.

Adresse du ménage		
Adresse		
<input type="text"/>		
Ville	Province	Code postal
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

